

L'ABRILLE

JOURNAL POLITIQUE.

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 204.

NOUVELLE ORLÉANS, JEUDI, 21 MAI 1829.

Vol. II.

Conditions.—L'ABRILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de 8 1/2, en payant chaque semestre d'avance. Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants à la fin de la campagne ou des jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne l'ont pas fait connaître leur intention de cesser de la recevoir considérée comme abandonnée.

Les avis se payent six centimes pour la première fois, et trois centimes pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre centimes pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

SAVON—100 caisses Savon No. 1 de qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. en débarquement du brick America, venant de Boston, et à vendre par

STETSON & AVERY,
12 tév. Rue Royale, No. 67.

Aux amateurs de beaux Chapeaux. Les soussignés viennent de recevoir par le paquebot France, de New-York, un assortiment de superbe CHAPEAUX de différentes qualités qu'ils offrent à vendre avec une grande quantité de Bottes, Souliers et linge fin, fin et commode.

MATHIEU & PINTA,
Rue de la Vierge entre Conti et Bienville, No. 46.

CHAPEAUX.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrivage de New-York un joli assortiment de CHAPEAUX, provenant d'une des premières fabriques de New-York, qu'il vendra à des prix très modérés.

E. DEBERGUE.

PRÉSSION BOURGEOISE.

MME BLOIS prendra en pension des personnes décentes, dans la maison au coin des rues Poydras et Tchoupitoulas, faubourg Ste. Marie, au prix les plus modérés.

27 mars.—1 m.

VOUJAGE offre à vendre les articles suivants reçus par le Philéas du Havre.

- 3 balles Toile écrue pour pantalon.
- 7 dito Contil do. pour pantalon.
- Importations américaines.
- 300 bques. Vin rouge de toutes qualités.
- 1500 caisses dito et blanc dito.
- 300 dito Prunes.
- Huile d'olive, fil de Rennes, fil à voile et à laine, Champagne mousseux, bonbons, eau de Cologne, &c. &c. 27 fév.

AVIS.—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de la feu Vve. Dreux sont priées de les présenter au soussigné, exécuteur testamentaire.

17 mars—3 A. DREUX.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.

Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

- Le tirage de la 7e. classe de la Loterie des Natchitoches aura lieu le 6 Juin 1829.
- Le tirage de la 8e. classe de la même Loterie aura lieu le 27 Juin 1829.
- Le tirage de la 9e. classe de la même Loterie aura lieu le 11 Juillet 1829.
- Le tirage de la 10e. classe de la même Loterie aura lieu le 25 Juillet 1829.
- Le tirage de la 11e. classe de la même Loterie aura lieu le 8 Août 1829.

PROPOSÉS.

1 lot de \$ 10000	est	\$ 10000
1 do do 4000	do	4000
1 do do 2500	do	2500
1 do do 1800	do	1800
1 do do 1600	do	1600
1 do do 1352	do	1352
6 lots de 750	do	4500
6 do do 550	do	3300
6 do do 350	do	2100
157 do do 60	do	9360
780 do do 8	do	6240
7800 do do 4	do	31200

8760 Lots. 719,92

PRIX DES BILLETS.
Billets entiers \$4, moitié \$2, quarts \$1, paquets \$10 garantis \$15.

J. B. FAGET, Directeur.
Rue de Chartres, No. 114.
30 avril

MAISON A VENDRE.
CETTE maison est située sur le canal Carondelet au coin de la rue Trémé. Elle est bâtie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets et deux galeries, l'une sur le devant et l'autre sur le derrière, sur un terrain de la Corporation, ayant 240 pieds de face sur le dit canal, et 90 à 115 pieds de profondeur. Elle forme un îlot et est entouré en pieux de bout;—S'adresser à cette imprimerie pour les conditions. 21 Avril

NEUVIÈME CLASSE DE LA LOTÉRIE DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE FRANÇAISE.

Dont le Tirage aura lieu le 27 Mai 1829.
D. MALCOLM—Directeur.
Système Populaire de Paris et de la Louisiane.
7950 Lots gagnants et seulement 7030 Blancs.
Aucun Gros Lot n'ayant été tiré, les lots commencent à sortir dans le tirage.

Les Paquets peuvent gagner tous les Gros Lots.

Lot	de	2500	est	2500
1	do	1600	est	1600
1	do	1200	est	1200
1	do	1000	est	1000
2	do	750	est	1500
2	do	500	est	1000
14	do	150	est	2100
14	do	80	est	1120
112	do	30	est	4480
150	do	15	est	2250
7500	do	3	est	22500

7950 Lots, 15,000 BILLETS, \$48,000
7030 Blancs.

MODE DU TIRAGE.
Dans cette méthode perfectionnée, il y a trois roues. Dans celle du côté gauche on placera 150 balottes, numérotées depuis 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, jusqu'à 149 inclusivement. Dans la roue du milieu on placera aussi 150 balottes, numérotées depuis 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, jusqu'à 49 inclusivement. Dans celle du côté droite on tirera trois roues, ou placera tous les lots au-dessus de quinze piastres, dont le nombre sera également de 150; et on procédera au tirage selon l'usage. Les deux premiers numéros sortis de la première et seconde roue, étant mis ensemble, formeront un numéro quelconque de la loterie, et on lui accordera le lot qui sortira au même tiers de la troisième roue. Exemple, supposons que le No. 146 est sorti de la première roue et le No. 29 de la seconde roue, en les joignant ensemble de cette manière (14629) alors le billet ayant le No. 14629 lui sera accordé la somme qui sortira au même tiers de la troisième roue. De cette manière on tirera tous les numéros ainsi que les lots. Les 7500 lots de trois piastres chaque, seront accordés aux billets dont les numéros se termineront par le dernier chiffre du nombre qui gagnera le gros lot de \$5000; c'est-à-dire, que si le gros lot échoit à un nombre pair, alors tous les billets qui finiront par un 2, un 4, un 6, un 8 ou un 0, auront droit à un lot de trois piastres; mais si le gros lot échoit à un nombre impair, alors tous les billets qui finiront par un 1, un 3, un 5, un 7, un 9, un 11, un 13, un 15, un 17, un 19, un 21, un 23, un 25, un 27, un 29, un 31, un 33, un 35, un 37, un 39, un 41, un 43, un 45, un 47, un 49, auront droit à un lot de trois piastres.

Le droit d'un gros lot n'empêchera pas le même billet d'avoir droit à un lot inférieur. Celui qui achètera deux billets, pourvu qu'ils soient pair et impair, est sûr de gagner un lot, et de cette manière deux billets ont la chance de gagner trois lots.

PRIX DES BILLETS.
Billets entiers \$4, moitié \$2, quarts \$1, paquets \$10 garantis \$15.

S'adresser au BUREAU DU DIRECTEUR, No. 54, rue de Chartres; Ou au BUREAU DE LA ROUE DE FORTUNE, No. 86, rue de Chartres. 13 tév.

Hôtel Pontchartrain.

Le Sr GIRAudeau Jnr. a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de prendre le bel Établissement du Lac, connu sous le nom d'Hôtel Pontchartrain, tenu ci-devant par M. Coquet. Ayant fait quelques améliorations à cet établissement et mis tous ses soins à pouvoir recevoir dignement les personnes qui se présenteront, il ose espérer mériter l'encouragement du public.

Il annonce qu'il fera l'ouverture de cette maison Dimanche prochain, 26 de ce mois, et on y trouvera prêt tout ce qu'on pourra désirer. 25 avril.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE. PARTI MARRON de chez le soussigné, depuis le 25 Mars dernier, le mulâtre nommé CHARLES, âgé d'environ 40 ans, ne parlant qu'anglais, taille d'environ 5 pieds 3 pouces français, très-gras, figure ronde et les cheveux frisés, ayant une forte cicatrice au haut du front; il a mal à un pied, ce qui le fait boiter; il tombe quelquefois dans des crises, et a l'habitude de travailler sur la lève ou à bord des bâtiments. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le conduira à la police ou à son maître, rue Bourgogne, entre les rues du Maine et St-Philippe.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur ou autres embarcations, sont priés de ne point recevoir ledit esclave à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. 22 avril.—3. J. R. SAILLARD.

AVIS.
La société qui a existé entre moi et L. A. FOMVANGNE, est dissoute à dater de ce jour.
F. ESCOFFIE.

AVIS.

ATTENDU que Samuel S. Wheeler s'est adressé à moi, demandant la concession de deux obligations souscrites par lui, la première, le 16 Avril 1828, comme Sheriff de la paroisse de la Fourche-Intérieure, conjointement avec Henry F. Knoblock et Jean Louis Labadie & Co. comme cautions; la seconde, le 18 Avril 1828, comme Collecteur des taxes de la dite paroisse, conjointement avec John Maranges et Aubin B. Thibodeaux, comme cautions.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées d'aller à l'ouverture, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les 90 jours qui suivront la publication de cet avertissement, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le trentième jour de Mars, mil-huit cent-vingt-neuf, et la cinquante troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

P. DERRIGNY, Gouverneur de la Louisiane.

G. A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat. 31 mars

ATTENDU que William C. Randall s'est adressé à moi, demandant que l'obligation qu'il a souscrite le vingt-troisième jour de Mars mil-huit cent-vingt-sept, comme annotateur des hypothèques de la paroisse de l'Assomption, conjointement avec David A. Randall, comme caution, soit levée et annulée.

Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'aller à présenter, dans quatre-vingt-dix jours, à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles lesdites engagements ne seraient pas annulés et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce deuxième jour d'Avril mil-huit cent vingt-neuf et dans la cinquante troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

P. DERRIGNY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur, GEORGE A. WAGGAMAN, 4 avril—1 m. Secrétaire d'Etat.

CHAPEAUX de Castor supérieurs à tout ceux arrivés précédemment à vendre en gros et en détail par le soussigné.

10 Jan. E. DEBERGUE.

AVIS.—Le soussigné, avocat, a transporté son bureau à la rue St. Pierre, No. 90, entre Bourbon et Royale.

28 avril—3 Geo. A. WAGGAMAN.

Florence, Draps français &c. Les soussignés débarquent dans ce moment des navires Waltham et Milton de Bordeaux, et offrent à vendre Des Florences de couleurs assorties. Draps français et circassiennes.

4ème. preuve Eau de vie Cognac, en pipes et en barils de 18 gallons, d'une qualité supérieure.

Tableaux à musique. Vinaigre de vin blanc, Fruits à l'eau-de-vie et un assortiment général de vin rouge de Bordeaux, en barriques et en caisses.

G. D. BORDUZAT & Co. 8 avril Rue Royale, No. 108.

Cour des Preuves. Paroisse St. Bernard. LUNDI huit Juin 1829, à 11 heures du matin, sur l'habitation de Mme. Veuve Marie, à la Terre aux-Bœufs, il sera vendu par le juge-encanteur soussigné, les Esclaves suivants, dépendans de la succession de feu Mr. François Garcia, et de la communauté qui a existé entre lui et son épouse, dame Eugénie Larrince, savoir:

Fonrose, mulâtre créole, âgé de 32 ans; Jean, nègre créole de 35; Voltaire, do de 18; Norbert, do de 17; Isidore, do de 15; Valère, do de 15; Jim, nègre américain de 45; Hector, do de 30; Fillette, mulâtresse créole, âgée de 18 ans, avec son enfant d'un mois; Marie, nègresse créole de 42 ans; Catiche, mulâtresse créole de 23 ans et son enfant nommé Irène, de 3 mois; Marianna, nègresse créole, âgée de 40 ans, avec ses quatre enfans, savoir: Aimée, de 9 ans; Auguste, de 7; Gustave, de 5 et Lotte de 2.

ET AUSSI, LE MOULIER. Conditions.—Les esclaves, un tiers comptant, un tiers à six mois, et un tiers à douze mois, en billets endossés à la satisfaction du juge soussigné, et hypothèque jusqu'à paiement. Les frais d'acte de vente, d'hypothèque, de quittance et main-levée, à la charge des acquéreurs. Le mobilier au comptant.

Paroisse St. Bernard, le 5 Mai 1829. 7 mai. J. BAUDUC, Juge.

AVIS.

ATTENDU que Samuel S. Wheeler s'est adressé à moi, demandant la concession de deux obligations souscrites par lui, la première, le 16 Avril 1828, comme Sheriff de la paroisse de la Fourche-Intérieure, conjointement avec Henry F. Knoblock et Jean Louis Labadie & Co. comme cautions; la seconde, le 18 Avril 1828, comme Collecteur des taxes de la dite paroisse, conjointement avec John Maranges et Aubin B. Thibodeaux, comme cautions.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées d'aller à l'ouverture, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les 90 jours qui suivront la publication de cet avertissement, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le trentième jour de Mars, mil-huit cent-vingt-neuf, et la cinquante troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

P. DERRIGNY, Gouverneur de la Louisiane.

G. A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat. 31 mars

ATTENDU que William C. Randall s'est adressé à moi, demandant que l'obligation qu'il a souscrite le vingt-troisième jour de Mars mil-huit cent-vingt-sept, comme annotateur des hypothèques de la paroisse de l'Assomption, conjointement avec David A. Randall, comme caution, soit levée et annulée.

Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'aller à présenter, dans quatre-vingt-dix jours, à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles lesdites engagements ne seraient pas annulés et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce deuxième jour d'Avril mil-huit cent vingt-neuf et dans la cinquante troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

P. DERRIGNY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur, GEORGE A. WAGGAMAN, 4 avril—1 m. Secrétaire d'Etat.

CHAPEAUX de Castor supérieurs à tout ceux arrivés précédemment à vendre en gros et en détail par le soussigné.

10 Jan. E. DEBERGUE.

AVIS.—Le soussigné, avocat, a transporté son bureau à la rue St. Pierre, No. 90, entre Bourbon et Royale.

28 avril—3 Geo. A. WAGGAMAN.

Florence, Draps français &c. Les soussignés débarquent dans ce moment des navires Waltham et Milton de Bordeaux, et offrent à vendre Des Florences de couleurs assorties. Draps français et circassiennes.

4ème. preuve Eau de vie Cognac, en pipes et en barils de 18 gallons, d'une qualité supérieure.

Tableaux à musique. Vinaigre de vin blanc, Fruits à l'eau-de-vie et un assortiment général de vin rouge de Bordeaux, en barriques et en caisses.

G. D. BORDUZAT & Co. 8 avril Rue Royale, No. 108.

Cour des Preuves. Paroisse St. Bernard. LUNDI huit Juin 1829, à 11 heures du matin, sur l'habitation de Mme. Veuve Marie, à la Terre aux-Bœufs, il sera vendu par le juge-encanteur soussigné, les Esclaves suivants, dépendans de la succession de feu Mr. François Garcia, et de la communauté qui a existé entre lui et son épouse, dame Eugénie Larrince, savoir:

Fonrose, mulâtre créole, âgé de 32 ans; Jean, nègre créole de 35; Voltaire, do de 18; Norbert, do de 17; Isidore, do de 15; Valère, do de 15; Jim, nègre américain de 45; Hector, do de 30; Fillette, mulâtresse créole, âgée de 18 ans, avec son enfant d'un mois; Marie, nègresse créole de 42 ans; Catiche, mulâtresse créole de 23 ans et son enfant nommé Irène, de 3 mois; Marianna, nègresse créole, âgée de 40 ans, avec ses quatre enfans, savoir: Aimée, de 9 ans; Auguste, de 7; Gustave, de 5 et Lotte de 2.

ET AUSSI, LE MOULIER. Conditions.—Les esclaves, un tiers comptant, un tiers à six mois, et un tiers à douze mois, en billets endossés à la satisfaction du juge soussigné, et hypothèque jusqu'à paiement. Les frais d'acte de vente, d'hypothèque, de quittance et main-levée, à la charge des acquéreurs. Le mobilier au comptant.

Paroisse St. Bernard, le 5 Mai 1829. 7 mai. J. BAUDUC, Juge.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs.

DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs. 6e. classe. Devant se tirer positivement à la Bourse. le Jeudi 21 Mai.

PROPOSÉS.

1 lot de \$10,000	est	\$10,000
1 do do 4,000	do	4,000
1 do do 2,500	do	2,500
1 do do 1,800	do	1,800
1 do do 1,600	do	1,600
1 do do 1,352	do	1,352
6 lots de 750	do	4,500
6 do do 550	do	3,300
6 do do 350	do	2,100
158 do do 60	do	9,360
780 do do 8	do	6,240
7800 do do 4	do	31,200

8,760 Lots. 77,920
15,600 BILLETS blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix, savoir: trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec de eux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros tirés, puis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on sortira 4 d'entre eux; et le billet qui aura les 1er, 2e, 3e, et 4e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... \$40,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui suit respectivement, savoir: 2e, 1 et 3..... 2,500

3e, 1 et 2..... 1,800
3e, 2 et 1..... 1,600

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er, 2e, 3e, et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à..... 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er, 2e, 3e, et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 550

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir: 2 et le 4, auront droit à..... 60

Tous les autres billets, au nombre de 220, ayant aucun des numéros sortis, auront droit chacun à..... 0

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à..... 8

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qui lui aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, No. 118.

J. B. FAGET.—Directeur.
rue de Chartres, No. 118, entre les rues Conti et St. Louis.

Entiers \$ 4, demi 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16: demi et quart en proportion.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry-Astor et Roxelane, de Bordeaux:

Eau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Dupuy) Vin rouge en barriques divers crus, Vinaigre blanc 1ère. qualité, Vin blanc de Graves, haut Sauterne, et haut Barsac, en tierçons, Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne, Do. do. 1ères. Graves par caisses de 24 bouteilles, St. Julien &c. Do. do. Grand Larcose, Lenville, Château Lafitte par caisses de 12 bouteilles et 244-bouteilles, Vivres conservés, tels que Sardines crues, au beurre et à l'huile, Franboises, Cerises, Fraises, Abricots, Coings &c. Fruits à l'eau-de-vie, Saucons de Lyon, Prunes par 1000 de caisse, Liqueurs par caisses de 12 bouteilles, Fil à voile par paquets de 10 à 20 à la liv. Fil à soie par écheyaux, Pil-de-Rengas blanc, fin, Lignes de pêche, Serres fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferremens, De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1ère. qualité de 1825, et divers autres articles. 21 tév.

REMEDE Infaillible contre la dysenterie. AVIS.—Une ancienne habitante de St. Domingue possède, pour guérir la dysenterie, un remède qui n'a jamais manqué de produire à ceux qui s'en sont servis, les plus grands soulagemens. Son mode de traitement est fort simple: elle n'exige rien du malade qu'appuie sa guérison facile; elle traite pratis les personnes indigentes; ces dernières payent seulement le coût des remèdes.—S'adresser au bureau de l'Abeille. 16 tév.

J. T. BAUDUC offre à vendre à l'Amiable 300 barils Maquereaux, 200 caisses Morues, 100 dito Harangs, Eau de Cologne, Essence de Floride, Guaiacol ou Rafana, Médecine du Dr. Leroy. 12 mai.

200 sacs Café de la Havane, 1ère. qualité à vendre par BOWENS, OSBORN & Co. 8 mai